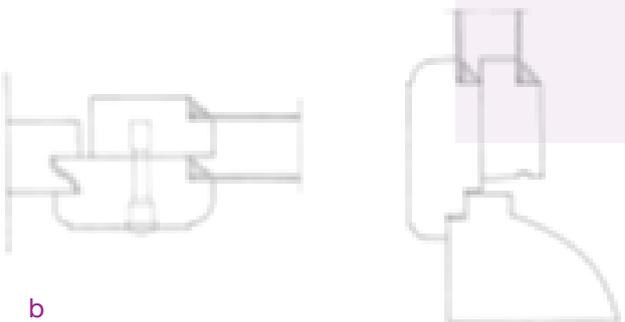
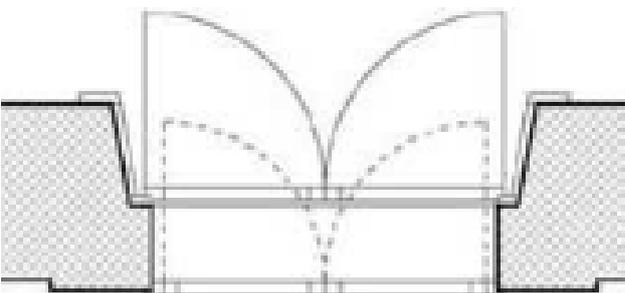


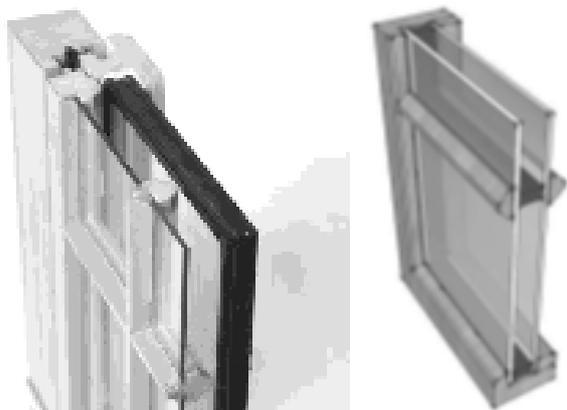
a



b



c



d



e

Conservation des biens culturels immeubles

Fenêtres

1. Il convient d'examiner la possibilité de conserver les anciennes fenêtres. Plusieurs mesures sont envisageables:
 - > **Remplacement du verre:** remplacement des anciens carreaux de verre par un verre plus performant du point de vue de l'isolation thermique (a).
 - > **Survitrage:** application sur l'ancienne fenêtre d'un guichet dont le vitrage est divisé en carreaux conformément au vitrage de l'ancienne fenêtre (b).
 - > **Pose de fenêtres extérieures:** les fenêtres extérieures sont réalisées en bois avec le vitrage divisé en carreaux conformément au vitrage de l'ancienne fenêtre (c).

Les mesures peuvent être combinées en fonction de l'objectif visé en matière d'isolation thermique et phonique

2. En cas de remplacement, les fenêtres seront en bois du type à double vitrage, avec le verre du guichet extérieur divisé en carreaux par des petits bois structurels, conformément aux anciennes fenêtres (d).
3. Les fenêtres en bois avec verre isolant, baguette intercalaire et petits bois collés sur le vitrage dans l'épaisseur du châssis, sont tolérées (e), mais non subventionnées.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg
T + 41 26 305 12 87
info@sbc.ch

www.fr.ch/sbc
facebook.com/SBCFribourg

Août 2018